

Conditions générales de service

VADE SECURE CLOUD

19/12/2016

ARTICLE 1 : OBJET

Vade Secure *via* Vade Secure Cloud, effectue le filtrage des messages électroniques reçus pour l'utilisateur afin de bloquer, selon l'état de la technique, l'ensemble des messages illégitimes en amont de son architecture.

Les présentes conditions définissent les conditions suivant lesquelles Vade Secure met à disposition de l'utilisateur le Service. Vade Secure se réserve le droit de modifier et de mettre à jour les Conditions générales de Service. Toute nouvelle fonction ou version de quelque nature que ce soit liée au service sera soumise aux présentes.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION

Article 2.1 : Dispositions générales

Vade Secure Cloud est une solution de protection d'infrastructure hébergée, proposée en mode « service hébergé dans le réseau ». La plate-forme de service est exploitée et hébergée par Vade Secure sur ses propres moyens techniques et assure pour le compte de l'utilisateur un service de filtrage anti-spam et/ou anti-virus en mode « passerelle » : l'intégralité du flux email du ou des domaines de l'utilisateur doit être redirigé vers la plate-forme Vade Secure Cloud. Celle-ci filtre le contenu du flux et transmet le flux filtré aux serveurs de messagerie de l'utilisateur. Tout ou partie du flux peut être rejetée par la plate-forme (refus SMTP), mis en quarantaine à des fins de consultation, marquée dans le message pour classification et/ou simplement remise à la plate-forme cible, ceci en fonction du résultat des analyses de contenu réalisées par la plate-forme.

Article 2.2 : Continuité de Service

Dans le cadre de l'acheminement des messages depuis la plate-forme Vade Secure Cloud jusqu'à la plate-forme de messagerie de l'utilisateur, Vade Secure Cloud conservera les messages en attente pour une durée maximum fixée dans le document Maintenance, Support et Accords de Niveau de Service (SLA) à

compter de l'heure de réception du message. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la disponibilité de sa propre plate-forme de messagerie afin que ses messages puissent être délivrés dans ce délai. Au-delà de ce délai de rétention, Vade Secure Cloud procédera à la suppression des messages bloqués ainsi qu'à l'émission d'un accusé de non remise (Delivery Status Notification, DSN) à destination de l'infrastructure émettrice. L'utilisateur est informé que la délivrance de ces DSN n'est pas garantie et dépend notamment de la configuration de la dite plate-forme émettrice.

Article 2.3 : Service optionnel « filtrage sortant

L'activation du service permet d'utiliser la plate-forme Vade Secure dans le cadre du filtrage sortant. L'utilisateur est informé que ce service n'est pas adapté pour l'envoi d'e-mailings à caractère commercial. De ce fait, Vade Secure n'assure en aucun cas, la bonne délivrabilité des messages électroniques de ce type.

ARTICLE 3 : SERVICES ANNEXES

En complément, Vade Secure s'engage à assurer des mises à jour de la plateforme Vade Secure Cloud, ainsi qu'à mettre à disposition de l'utilisateur, un support technique selon les conditions suivantes :

Article 3.1 : Mises à jour

Le fonctionnement du service Vade Secure Cloud implique nécessairement le développement de mise à jour corrective et évolutive mineure afin de pallier aux techniques destinées à contourner les fonctions anti-spam. La mise à disposition de ces mises à jour se fera de manière automatique, sans que l'utilisateur en fasse la demande et ce, au fur et à mesure de leurs développements.

En cas de nécessité, Vade Secure se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

Article 3.2 : Assistance technique

Pour assurer une continuité de service adéquate et accompagner l'utilisateur lors de

l'installation mineure du produit Vade Secure Cloud, Vade Secure met à sa disposition une assistance technique pour résoudre les difficultés techniques éventuelles qui surviendraient dans l'exécution du présent contrat. De ce fait, l'utilisateur a une obligation de collaboration envers Vade Secure. L'utilisateur peut joindre l'assistance technique par téléphone (voir les numéros sur le site Vade Secure et les disponibilités sur le [SLA](#)), ou par formulaire *via* le site Vade Secure. L'utilisateur est informé qu'en cas d'incident constaté, Vade Secure mettra tout en œuvre pour un retour en service opérationnel dans les plus brefs délais.

ARTICLE 4 : COMMANDE

Toute commande effectuée auprès de Vade Secure ou auprès de ses partenaires est formalisée par la production d'un bon de commande, que l'utilisateur s'engage à retourner dans les meilleurs délais. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou d'annulation après acceptation du bon de commande par Vade Secure.

ARTICLE 5 : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Vade Secure ou de ses partenaires, toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement.

ARTICLE 6 : DUREE

La durée du contrat entre les parties est prévue sur le bon de commande et démarre à compter de l'acceptation du bon de commande par l'utilisateur. Le contrat pourra être à durée déterminée ou à tacite reconduction avec une durée minimale d'engagement. A l'expiration du contrat à durée déterminée, le contrat est rompu de plein droit sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire. A contrario, dans le cadre d'un contrat à tacite reconduction, le contrat sera renouvelé à chaque date d'anniversaire du contrat sauf dénonciation par courrier recommandé au moins 3 mois avant cette échéance. (Cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 7 : PRIX

Au titre des présentes, l'utilisateur versera à Vade Secure une somme selon les services choisis lors de sa commande. Le détail et la fixation de ce prix seront prévus dans le bon de commande, communiqué à l'utilisateur. Sauf dispositions contraires, le règlement est attendu dans les 30 jours suivant la remise de la facture à l'utilisateur. A défaut de règlement exact à son échéance après mise en demeure restée sans effet, le Service pourra être suspendu et/ou interrompu sans indemnités.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, sera applicable de plein droit en cas de retard de paiement pour les transactions commerciales, ainsi que l'application de plein droit de pénalités de retard égal à 25% annuels le jour suivant la date d'échéance. Aucun escompte ne sera consenti pour un paiement anticipé.

Le prix des services fera l'objet d'une révision à la date anniversaire du contrat en fonction de la hausse de l'indice Syntec, selon la formule suivante :

$P = P_0 \times (S/S_0)$ dans laquelle :

P représente les prix des Services après révision

P0 représente les prix fixés sur le bon de commande initial

S représente le plus récent indice Syntec connu à la date de révision

S0 représente l'indice Syntec connu à la date anniversaire du contrat. En cas de disparition de l'indice Syntec, les Parties conviendront du choix d'un indice de remplacement. A défaut d'accord, les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable, avant toute saisine, compétence expresse au Tribunal de Commerce de Lille Métropole. Tout retard dans la détermination de l'indice de remplacement n'entraîne pas la renonciation par Vade Secure de l'application du présent article. Une régularisation ultérieure sera donc envisagée.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Vade Secure s'assure en permanence du respect du bon usage de la plate-forme et est habilitée, en cas de besoin, à suspendre de manière temporaire ou non sans préavis l'accès

au service en cas d'usage abusif du service. Sont notamment considérés comme usage abusif : • Toute tentative d'accès illicite, de piratage, de corruption des données, des comptes et/ou des systèmes • Toute présence de flux de message anormalement élevé ou intensif qui provoque ou peut provoquer une saturation ou un quelconque dysfonctionnement des infrastructures de Vade Secure. Toute utilisation des infrastructures de Vade Secure quelle qu'elle soit qui, par son existence, provoque ou peut provoquer une gêne pour les autres usagers du service. La responsabilité des Parties ne saurait être engagée dès lors qu'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêche l'exécution du contrat ou toutes obligations émanant des présentes. (Cas de Force Majeure) La Force Majeure suspend pour les Parties l'exécution de leurs obligations respectives, sauf les obligations afférentes à la confidentialité et à la garantie du respect des droits de la propriété intellectuelle. La Partie souhaitant invoquer un cas de Force Majeure, s'engage à le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie. Dans la mesure où le cas de Force Majeure continuerait d'exister dans un délai supérieur à 30 jours à compter de la notification faite à l'autre Partie, le présent contrat serait résilié de plein droit sans qu'aucune indemnité ne soit due pour l'une et l'autre Partie.

Vade Secure ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage indirect, pouvant notamment résulter de l'interception d'un faux-positif, de l'impossibilité d'accéder à un email ou de l'usage de tout dispositif, système, programme ou objet visé par le Service, incluant tout dommage associé à la perte de profits, la perte d'opportunités, au trouble commercial. On entend par dommage indirect les dommages ne résultant pas exclusivement et directement de la défaillance du Service Vade Secure Cloud. Vade Secure ne peut être responsable en cas d'utilisation non-conforme par l'utilisateur du Service Vade Secure Cloud. Vade Secure n'est soumise qu'à une obligation de moyens. Dans le cas où la responsabilité de

Vade Secure serait reconnue, le montant de l'indemnité serait limité au remboursement des prestations payées.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Le présent Contrat sera de plein droit résilié, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire ni autre, au cas où l'une des Parties viendrait à cesser son activité, se déclarerait ou serait déclarée en état d'insolvabilité, ou entrerait en liquidation légale ou volontaire. Le présent contrat sera de plein droit résilié, quinze jours après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressé à Vade Secure exposant l'intention de l'utilisateur de mettre en œuvre la présente clause dans l'hypothèse où Vade Secure cesserait de développer le service et ses mises en jour sans le remplacer par un service présentant substantiellement les mêmes fonctionnalités et performances et parfaitement interopérable et compatible avec l'infrastructure de l'utilisateur. Dans ce cas précis, Vade Secure s'engage au remboursement du service déjà réglé par l'utilisateur au *pro rata temporis* du service restant.

Chaque Partie aura la faculté de résilier le présent Contrat, deux mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie et restée sans effet, dans l'hypothèse où cette dernière manquerait à l'une des obligations mises à charge dans le présent Contrat.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

Vade Secure garantit la confidentialité des informations (ci-après dénommées les « Informations Confidentielles »), de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont il a connaissance dans le cadre du présent contrat et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre du présent contrat. Vade Secure s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles qu'afin d'exécuter ses obligations visées aux termes des présentes. Cet engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations : - qui sont

entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication et/ou divulgation sans que la cause ne soit imputable à l'autre Partie, - dont il peut être démontré qu'elles sont déjà connues de l'autre Partie avant leur transmission, - qui auraient été développées indépendamment de l'autre Partie- qui auront été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation du contrat, - que la loi, la réglementation applicable ou une décision de justice obligerait à divulguer,

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation du Service et de la protection de son infrastructure, l'utilisateur autorise Vade Secure notamment à : **Recevoir, transférer, stocker, analyser, et transmettre ses messages électroniques entrants pour la délivrance du Service. Vade Secure garantit que l'accès aux contenus des courriels transitant sur ses systèmes est traité comme une information strictement confidentielle dont l'accès est interdit à toute personne ne faisant pas partie de l'équipe technique dédiée au service, sauf dans les conditions strictement définies par la loi.**

Vade Secure met en œuvre les mesures nécessaires pour assurer cette confidentialité comme il est d'usage de le faire dans la profession, mais ne pourrait être tenue responsable d'une éventuelle défaillance, indépendante de sa volonté, notamment en cas de malveillance ou d'attaque délibérée de ses systèmes informatiques par des tiers.

Vade Secure informe l'utilisateur que les données collectées ne font pas l'objet d'interconnexion de fichiers et s'interdit de toute communication des données recueillis vers des tiers.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données nominatives collectées le concernant à

l'occasion de l'enregistrement ou de l'utilisation de ce service. Ces droits peuvent être exercés en contactant Vade Secure à l'adresse suivante :

VADE SECURE
VIE PRIVÉE
3 Avenue Antoine Pinay
Parc d'activités des 4 vents
59510 HEM

France

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisateur dispose d'un droit d'utilisation non exclusif et non cessible de la plate-forme Vade Secure Cloud dédiée.

L'utilisateur s'interdit notamment de copier, reproduire, céder, traduire, tout ou partie des logiciels installés sur Vade Secure Cloud, comprenant également la documentation.

Vade Secure informe l'utilisateur que la marque Vade Secure, ainsi que les marques de ses produits dérivés sont déposées.

Toutefois, Vade Secure peut accorder à l'utilisateur à titre ponctuel d'utiliser ses signes distinctifs moyennant accord préalable sur chaque projet de publication.

Tout manquement au présent article, entraînera la résiliation de plein droit du présent contrat, sans préavis et pourra avoir pour conséquence d'engager la responsabilité pénale de l'utilisateur.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 13.1 – LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout différend relatif au présent Contrat sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ARTICLE 13.2 : DIVISIBILITE

Dans le cas où une clause des présentes serait déclarée invalide ou inexécutoire, ladite clause sera séparée, et les parties restantes du Contrat demeureront en vigueur et de plein effet.

ARTICLE 13.3 : NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties d'accorder à l'autre une dérogation et/ou de ne pas sanctionner l'inexécution par cette autre Partie de l'une ou plusieurs des obligations au titre du présent contrat, ne constituera pas une renonciation au droit pour la première d'exercer tous ses droits en cas de nouveau manquement ou retard de la part de l'autre Partie.